



## AVIS PUBLIC

Modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-387

### Rapport financier 2023 et rapport de l'auditeur indépendant du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant de la MRC de La Haute-Gaspésie seront déposés à la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 12 juin 2024, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE QUATRIÈME JOUR DE JUIN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE.

Directrice générale et greffière-trésorière,

  
Maryse Létourneau  
MRC de La Haute-Gaspésie



---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 4 juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatrième jour de juin deux-mille-vingt-quatre.

  
Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière